

Les enseignantes d'Histoire Géographie
Collège Jean Dunois
23 rue de Coulmiers
45 000 Orléans

Orléans, le 20 mai 2010

à M. le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
s./c. de Mme la Principale du collège Dunois

Monsieur le Recteur,

Nous avons appris que le collège Dunois était susceptible d'accueillir, à compter de la prochaine rentrée, un « stagiaire néo-certifié » en Histoire-Géographie : c'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention sur certains points qui suscitent notre inquiétude.

- Il faut d'abord que vous sachiez que les trois postes d'Histoire de notre collège sont déjà tous saturés en heures supplémentaires (une à 4 heures 30 hebdomadaires) : toute nouvelle surcharge, même pour aider un nouveau collègue stagiaire, paraît en l'état impossible.
- Sa venue ne manquerait pas aussi d'influer sur l'organisation de nos propres services puisqu'il ne pourra lui être confié que deux niveaux.
- Par ailleurs, en plus de la mise en place conjointe du socle commun, de l'histoire des arts et des nouveaux programmes de cinquième, le suivi de ce « stagiaire néo-certifié » risquerait de se faire au détriment de notre engagement auprès de nos classes et du suivi de nos élèves.
- On peut aussi se demander qui, lors de ses absences pour formation, se chargerait du remplaçant et comment s'effectuerait la « passation » de pouvoirs entre les deux jeunes collègues, mais surtout, quelles en seraient les conséquences sur l'enseignement reçu par nos élèves.
- Enfin, il nous semble que le statut du tuteur qui reste, à ce jour, mal défini ne peut que poser questions : quelles sont ses réelles responsabilités juridiques ou morales ? quelles sont les limites de ses attributions ? Il n'existe en effet pour l'instant aucun texte écrit qui fixe précisément les limites et compétences du tutorat. Cette nouvelle fonction nous paraît extrêmement floue : les six heures d'accompagnement prévues semblent bien peu au regard de la tâche à accomplir, si on l'envisage de manière utile et sérieuse.

Cette réforme, qui supprime trop brutalement l'année de formation en IUFM sans rien lui substituer, nous semble dès lors fort peu appropriée : tout étudiant n'a-t-il pas le droit de se voir formé correctement avant son entrée dans le métier ? Nos élèves ne peuvent-ils s'attendre à recevoir un enseignement de qualité ?

C'est pourquoi, en considération de toutes ces interrogations qui demeurent sans réponse précise, nous nous voyons obligées de refuser d'assumer la fonction de tuteur.

Ne doutant pas que vous saurez entendre les raisons de notre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Les enseignantes d'Histoire-Géographie
du collège Jean Dunois